

CONSERVATOIRE NATIONAL SUPÉRIEUR DE MUSIQUE ET DE DANSE DE PARIS

AVIS DE RECRUTEMENT D'UN.E PROFESSEUR.E DE CHANT, EAR TRAINING, SECTION RYTHMIQUE AU TITRE DE LA RENTRÉE SCOLAIRE 2022-2023

1- Le Conservatoire national supérieur de musique et de danse de Paris :

Créé en 1795, le Conservatoire national supérieur de musique et de danse de Paris (CNSMDP) est un établissement public français de transmission des arts musicaux et chorégraphiques de tout premier plan. En outre, on y dispense un enseignement de haut niveau dans les disciplines théoriques (musicologie, choréologie) et techniques (métiers du son) qui s'y rattachent. Ses nombreux partenariats internationaux et la renommée de ses professeurs et anciens étudiant.e.s le positionnent parmi les plus attractifs au monde.

Le CNSMDP offre un environnement artistique créatif, dynamique et varié, un travail en équipe avec les autres membres du corps enseignant et de l'administration ainsi qu'un lieu de travail avec d'excellentes infrastructures et une ambiance collégiale.

Il s'inscrit dans son temps grâce à une politique ambitieuse de création, de recherche et d'ouverture aux publics à travers une riche programmation de concerts, spectacles de danse, conférences, cours publics et colloques gratuits et ouverts à tous. Le Conservatoire trouve ainsi naturellement sa place aux côtés de la Cité de la musique-Philharmonie de Paris et ses nombreux orchestres résidents, de la grande Halle de la Villette et du Centre national de la danse où création, interprétation, recherche et transmission se mêlent pour constituer un ensemble unique en Europe.

2- Descriptif du poste sous contrat d'établissement, à pourvoir au 1^{er} septembre 2022 :

Poste de 6 heures hebdomadaires de professeur.e de Chant, ear training, section rythmique – discipline principale (50 %) ;

cf. en annexe le parcours d'études correspondants.

L'enseignement se fait dans le cadre des disciplines principales et des disciplines complémentaires imposées pour les étudiant.e.s de 1^{er} et 2^e cycle supérieur.

Adresse administrative et géographique de l'affectation :

Conservatoire national supérieur de musique et de danse de Paris
209 avenue Jean Jaurès - 75019 Paris - FRANCE

3- Conditions de rémunération du poste à pourvoir :

Poste de 6 heures hebdomadaires, traitement de base calculé en référence au premier échelon de la grille indiciaire des professeur.e.s du Conservatoire national supérieur de musique et de danse de Paris (CNSMDP) (17 404 € bruts annuels) auquel il convient d'ajouter l'indemnité de résidence, et le cas échéant, le supplément familial de traitement.

Cumul d'emploi possible dans le respect de la réglementation en vigueur relative au temps de travail et sous-réserve de l'accord de l'employeur actuel. Une autorisation de cumul sera à produire pour permettre le recrutement.

4- Conditions pour concourir :

Peuvent déposer leur candidature, les personnes titulaires de titres ou de diplômes de l'enseignement supérieur de musique ou de danse délivrés par les institutions françaises ou étrangères habilitées, justifiant d'une activité d'enseignement d'au moins trois ans et d'une carrière nationale ou internationale exceptionnelle.

Peuvent également déposer leur candidature, les personnes justifiant d'une activité d'enseignement d'au moins trois ans dans la discipline concernée par le recrutement et d'une carrière nationale ou internationale exceptionnelle.

5- Missions et activités principales des postes à pourvoir :

Délivrer un enseignement des disciplines en cohérence avec le projet pédagogique de l'établissement et s'intégrer dans la dynamique du département. Assurer l'encadrement et le suivi des travaux des étudiant.e.s, assurer une veille artistique et scientifique des disciplines, participer à la bonne marche des cursus d'études, contribuer à l'évaluation et à l'orientation des étudiant.e.s, participer à la mise en œuvre du projet pédagogique de l'établissement.

Définir, en lien avec le chef de département, l'organisation de la classe et la mise en œuvre de la pédagogie, en collaboration avec le(s) assistant(s) et le(s) accompagnateur(s).

- Liaison hiérarchique : la Directrice du Conservatoire, sous-couvert du chef de département.
- Liaison fonctionnelle : le chef de département, les autres enseignant.e.s du département, le directeur des études musicales et de la recherche, le directeur des études chorégraphiques, les chef.fe.s des autres départements, les autres enseignant.e.s du CNSMDP, les chargé.e.s de scolarité et l'ensemble des services du conservatoire (administration, régie des salles, chargé.e.s de production, médiathèque...)

6- Principales connaissances, savoir-faire et savoir-être requis pour les postes à pourvoir :

Connaissances :

Méthodes et techniques pédagogiques ;

Culture générale des disciplines et pratiques enseignées ;

Techniques utilisées dans la discipline ;

Connaissance de l'écosystème de l'enseignement supérieur dans les disciplines concernées, sur le plan national et international.

Savoir-faire :

Concevoir et proposer une technique d'enseignement dans sa discipline et en organiser la mise en œuvre ;

Mettre en œuvre et respecter les pratiques déontologiques ;

Travailler, le cas échéant, en collaboration avec un ou plusieurs assistants et accompagnateurs au sein de la classe ;

Concevoir et élaborer une stratégie de formation des étudiant.e.s, en collaboration avec les autres enseignants (assistants et accompagnateurs) de la classe ;

Travailler en collaboration avec une équipe de professeurs au sein de la même discipline ;

Participer à la réflexion autour de l'enseignement de la discipline, des projets artistiques et des projets de recherche ;

Travailler avec les enseignants d'autres disciplines ;

Faire preuve de veille et d'anticipation ;

Gérer les relations avec les étudiant.e.s ;

Repérer les évolutions des pratiques et du milieu professionnel en lien avec la discipline.

Savoir-être /Compétences comportementales :

Sens de l'innovation/ créativité ;
Capacités d'adaptation ;
Sens de l'organisation ;
Sens des responsabilités ;
Sens de l'équité ;
Travail en équipe ;
Sens du service public.

7- Modalités de candidatures :

Les candidatures :

Les candidatures - 1 candidature par poste - doivent comprendre une lettre de candidature et un curriculum vitae (CV) dactylographiés sur deux pages maximum chacun.

Elles doivent être déposées au format PDF correctement normé : le nom du fichier PDF doit être nom_prénom du candidat_intitulé EXACT de l'emploi postulé_lettre ou CV (exemple : Callas_Maria_Chant_CV).

Les candidatures doivent être déposées au plus tard le 17 janvier 2022, avant minuit, heure de Paris, sur le site internet du Conservatoire, dans la rubrique « recrutement » des « Personnels enseignants ». Attention : prévoir un délai suffisant pour le dépôt et l'enregistrement de votre candidature sur la plateforme dédiée. Aucune candidature ne pourra être enregistrée après minuit, heure de Paris. Un accusé de réception de la candidature sera envoyé par courriel au candidat.

8- Une présélection des dossiers :

Un jury constitué d'expert.e.s du ministère de la culture, du Conservatoire et de personnalités extérieures qualifiées, est chargé de présélectionner les dossiers des candidat.e.s qui seront admis.e.s pour l'épreuve orale d'admission. Les candidat.e.s retenu.e.s par le jury seront convoqué.e.s à l'épreuve d'admission via l'adresse courriel qui aura été renseignée lors du dépôt de la candidature.

9- L'épreuve d'admission :

L'épreuve d'admission se déroule devant le jury en deux étapes :

1 – une épreuve pédagogique de 60 minutes qui se déroulera en trois temps : chaque candidat devra délivrer 3 cours de 20 minutes maximum à un groupe d'étudiant.e.s de 1er cycle, 2e cycle ou 3e cycle supérieur au CNSMDP.

1. La délivrance d'un cours de 20 minutes à un.e étudiant.e chanteur.se. Le cours doit montrer les connaissances en :

- technique vocale ;
- histoire du chant dans le jazz des origines à nos jours ;
- répertoire jazz traditionnel et moderne – blues, standards du *Great American Songbook* et compositions jazz des années 1950 à nos jours ;
- techniques d'improvisation sur grilles harmoniques ;

- techniques d'improvisation libre ;
 - répertoire classique et contemporain pour le chant ;
 - chant dans d'autres styles et cultures.
2. La délivrance d'un cours de 20 minutes à des étudiant.e.s de « ear training » à des étudiant.e.s chanteurs/chanteuses et instrumentistes;
 3. La délivrance d'un cours de 20 minutes à un groupe étudiant.e.s : une section rythmique – piano, guitare (et/ou vibraphone), contrebasse, batterie – avec deux soufflants. Pour ce cours, le candidat devra faire travailler les étudiant.e.s sur un standard du *Great American Songbook* et sur une composition personnelle que le candidat aurait arrangé pour une formation incluant une section rythmique et au minimum deux soufflants.

Pour la dispense des cours, les candidat.e.s devront apporter leur matériel pédagogique en quantité suffisante pour les étudiant.e.s et les membres du jury (6) et, le cas échéant, procéder eux-mêmes à la manipulation du matériel d'écoute. Seront notamment mis à la disposition des candidats : un matériel de diffusion (CD), un piano, un tableau.

2 – un entretien de 15 minutes maximum, pouvant se dérouler en anglais si le candidat le souhaite.

Le/la candidat.e devra montrer :

- ses compétences dans la pratique vocale et dans la pratique d'un instrument complémentaire, si pratiqué ;
- ses compétences dans la pratique du piano ;
- être bilingue ou posséder un excellent niveau en anglais.

Date du concours de recrutement : 25 mars 2022

Si votre candidature est sélectionnée, il vous appartiendra de prendre vos dispositions pour être présent.e le jour de l'audition. Aucun changement ne sera possible après l'envoi des convocations.

10- Information générale sur le dispositif de recrutement :
--

Le Conservatoire national supérieur de musique et de danse de Paris a obtenu les labels « égalité » et « diversité » délivrés par l'AFNOR.

Dans ce cadre et dans celui de sa stratégie de Responsabilité Sociale des Organisations, le ministère de la Culture et ses établissements publics s'engagent à promouvoir l'égalité professionnelle et la prévention des discriminations dans leurs activités de recrutement. Une cellule d'écoute, d'alerte et de traitement est mise à la disposition des candidat.e.s ou des agent.e.s qui estimeraient avoir fait l'objet d'une rupture d'égalité de traitement <https://www.allodiscrim.fr/>